

Réf: Dossier N° 121993

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « URBAN BUILDING CI » en abrégé « UBCI »

Siège social Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON SABLE-
INSTITUT DES AVEUGLES, Lot 795, Ilot 83

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/07/2022, et enregistrés au CEPICI le 05/07/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « URBAN BUILDING CI » en abrégé «

UBCI »

Objet : - BTP
- ENERGIES, ELECTRICITE, ELECTRIFICATION BT-HT-
MT

- FORAGE ET TRAVAUX D'HYDROLIQUE
- TRAVAUX PUBLICS
- AMENAGEMENT PAYSAGERS
- PLANTING D'ARBRES, AGRO-FORESTERIE
- TRAVAUX DE VOIRIE ET AMENAGEMENT ROUTIER
- MATERIELS BIOMEDICAUX
- MOBILIER DE BUREAU ET MATERIEL ROULANT
- MATERIEL ET OUTILLAGES TECHNIQUES
- IMPORT EXPORT, TRANSIT DOUANES
- ELECTROMENAGERS
- FOURNITURES SCOLAIRES ET INFORMATIQUES

3

- VENTE DE PRODUITS TELEPHONIQUES
- CONSEIL ET GESTION IMMOBILIERE

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières,

commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON SABLE-INSTITUT DES AVEUGLES, Lot 795, Ilot 83

Dirigeant(s) : M KASSIR YOUSSEF (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-06867 du 01/08/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°34471/GTCA/RC/2022 du 01/08/2022

